

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**Conseil Municipal de la Ville de Dijon****Séance du 28 septembre 2009****MAIRIE DE DIJON****Président** : M. REBSAMEN**Secrétaire** : M. BORDAT

Membres présents : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - M. DESEILLE - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme TRUCHOT-DESSOLE - Mme HERVIEU - M. ALLAERT - M. LOUIS - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mme MODDE - Mme MASLOUHI - Mme CHEVALIER - M. EL HASSOUNI - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - Mme CHATILLON - M. BROCHERIEUX - M. HELIE - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE

Membres excusés : Mme TENENBAUM (pouvoir M. MILLOT) - M. DUPIRE (pouvoir M. REBSAMEN) - Mme KOENDERS (pouvoir Mme MARTIN) - Mme BERNARD (pouvoir M. PRIBETICH) - M. OUAZANA (pouvoir M. DUGOURD)

Membres absents :**OBJET****DE LA DELIBERATION**

Fourniture de produits de marquage routier et de panneaux de police - Lancement de la consultation - Signature du marché

M. GERVAIS, au nom des commissions de l'espace public, des déplacements et de la tranquillité publique, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

La Ville procède régulièrement au renouvellement du marquage routier, sur une surface d'environ 35 000 m², et des panneaux de police, au nombre de 15 600.

Les marchés actuels de fourniture se terminent le 31 décembre 2009.

Aussi, est-il proposé de lancer un appel d'offres unique à lots séparés, en vue de la passation de marchés à bons de commande valables quatre années, de la date de notification au 31 décembre 2013. La forme du marché à bons de commande est justifiée par la nécessité de réaliser, au-delà des opérations de renouvellement, des réparations de natures diverses et impossibles à prévoir dès maintenant. Le découpage en lots séparés permet par ailleurs de favoriser la mise en concurrence des entreprises.

La structure des marchés à passer serait la suivante.

Désignation :

Montants sur quatre ans TTC minimum et maximum :

- lot n° 1 : peinture routière	65 000 € à 130 000 €
- lot n° 2 : enduits à froid	130 000 € à 260 000 €
- lot n° 3 : bandes préfabriquées, mots et logos à coller à chaud	120 000 € à 240 000 €
- lot n° 4 : panneaux de police	260 000 € à 520 000 €

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de l'espace public, des déplacements et de la tranquillité publique, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 - m'autoriser à lancer la procédure d'appel d'offres ouvert de la fourniture de produits de marquage routier et de panneaux de police, dans les conditions proposées ;

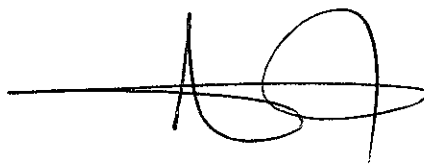
2 - m'autoriser à signer le marché correspondant et tous actes à intervenir pour son exécution ;

3 - m'autoriser, en cas d'appel d'offres infructueux, à procéder à un nouvel appel d'offres ou à lancer une consultation en vue de la passation d'un marché négocié après mise en concurrence, conformément à l'article 35.I.1° du code des marchés publics ;

4 - dire que le montant des fournitures sera réglé sur les crédits ouverts aux budgets des exercices à venir.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Pour Extrait Conforme
Le Maire,
Pour le Maire, le Premier Adjoint,



Alain MILLOT

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

- 8 OCT. 2009



PUBLIÉ LE 12/10/09